

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2009

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - CR.26.02.2009

Présents : R. DAVRIEUX, S BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, C. GOY, R. COURAND, M. SAGNARD, M. GOY, M.L. DEJOUX, N. BEYNEL, M.A. ANGEI, A. MINJAT, E. FAVROT, V. FALCONE, M. SANTULLO, P. BAY, M.F. CAMUS-GEOFFRAY, L. BERTHET, C. BON, F. MOUSSU-CHEMOUL

Excusés :

Monsieur ELASRI donne pouvoir à madame SAGNARD
Monsieur PEDRO donne pouvoir à monsieur MONTOYA
Monsieur ROZAND donne pouvoir à madame MOUSSU-CHEMOUL
Monsieur GULLON-NEYRIN donne pouvoir à madame BON

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2009

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2009 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le maire a communiqué les données synthétiques sur la situation financière de la commune :

- encours de la dette : 1 065 € / habitant au 1^{er} janvier 2009, contre 1 094 € en 2008 ;
- ratios du budget principal à partir des comptes administratifs des années 2006 à 2008 inclus : en règle générale, ceux-ci sont logiquement en hausse d'une année sur l'autre, aussi bien en dépenses qu'en recettes.
- Pour 2009, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition communaux.

Afin de contribuer au débat d'orientations budgétaires, monsieur le maire a présenté un premier équilibre en dépenses et en recettes de la section d'investissement du budget principal d'un montant de 1 518 106 € correspondant aux inscriptions nouvelles présentées à ce jour. Il reste à répartir une somme évaluée à 182 145 € correspondant aux demandes formulées par les responsables des commissions communales. A l'issue de cette présentation, les conseillers municipaux se sont exprimés sur ces propositions qui seront réexaminées par la commission des finances et soumises au vote du conseil municipal fin mars prochain.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OCCASION DU 24^E CYCLO-CROSS DU 22 FEVRIER 2009

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 866 € à la Section Cycliste des Abrets en contrepartie de l'organisation du 24^e cyclo-cross du 22 février 2009.

REMPLACEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DES CINQ CHEMINS : AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR LANCER LA CONSULTATION

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à lancer la consultation pour permettre la signature à l'issue d'un marché public de travaux sous la forme marché à procédure adaptée.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit à 118 907 €, (maîtrise d'œuvre 5 921 € et travaux 112 986 €) dont les inscriptions budgétaires seront assurées :

- à hauteur de 71 379 € issu du budget annexe de l'assainissement – primitif 2008,
- à hauteur de 47 528 € par une inscription nouvelle à prévoir au budget annexe de l'assainissement - primitif 2009.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU "ELECTRICITE" RUE DU TRAVAIL ET ROUTE DE CRESILLEUX : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif avec ses modalités de financement, compte-tenu d'une contribution des communes de Pont de Chéruy et Chavanoz aux investissements dus au SE 38 de 58 308 € et de frais de maîtrise d'ouvrage de 4 941 €.

A l'unanimité, il autorise monsieur le maire à signer une convention pour fixer la participation des deux communes au financement de ces travaux sur la base de 8/17^e pour Pont de Chéruy et 9/17^e pour Chavanoz.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU "FRANCE TELECOM" RUE DU TRAVAIL ET ROUTE DE CRESILLEUX : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif avec ses modalités de financement, compte-tenu d'une contribution des communes de Pont de Chéruy et Chavanoz aux investissements dus au SE 38 de 22 449 € et de frais de maîtrise d'ouvrage de 1 299 €.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : AVENANT N° 1 A INTERVENIR AVEC LA S.D.E.I.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la S.D.E.I. pour lui confier trois nouvelles prestations :

- relevé annuel des compteurs des abonnés, effectué jusqu'à ce jour par les services techniques municipaux : l'unité 5 €
- remplacement des compteurs individuels atteints par la limite d'âge, conformément à l'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, correspondant à une nouvelle obligation : l'unité 82.50 €
- visite annuelle de contrôle de l'ensemble des poteaux incendie, qui n'est plus réalisée par le centre de secours de Pont de Chéruy depuis plusieurs années : l'unité 58.96 €

RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE MOULIN-VILLETTE

Autorisation à donner à monsieur le maire ou à l'un de ses adjoints pour signer trois actes de vente

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer trois actes de vente à intervenir entre la commune de Chavanoz et la société d'habitation des Alpes PLURALIS dans le cadre de l'opération déconstruction-reconstruction soit :

- Site de Moulin-Villette

* Lot n° 1 : 2 944 m² pour la réalisation de six logements individuels et six garages,

* Lot n° 2 : 1 901 m² pour la réalisation de quatre logements individuels et quatre garages,

- **Site de Revorchon** : 1 629 m² pour la réalisation de cinq logements individuels et cinq garages.

Subventions attribuées par le Conseil Général de l'Isère au titre de la reconstruction de six logements

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reverser à la société d'habitation des Alpes PLURALIS la somme de 12 637.50 € attribuée à la commune par le Conseil général pour permettre l'équilibre financier de l'opération reconstruction de six logements situés dans le quartier de Moulin-Villette.

RENOVATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNEL DES CINQ CHEMINS - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE H.Q.E : SUBVENTIONS A SOLLICITER AUPRES DE L'ADEME

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec le bureau d'études SE-ME pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en H.Q.E. arrêtée à la somme de 12 438 € T.T.C. Une subvention sera sollicitée auprès de l'ADEME pour participer à son financement.

SOIREE DE LA MUNICIPALITE : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer, après avis du receveur municipal, une régie de recettes destinée à percevoir les recettes de la soirée de la municipalité (vente de repas et buvette)

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATIONS A APPORTER AU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit

- agent de catégorie B : suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste de rédacteur principal,
- agent de catégorie C : suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1^{er} classe et création d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe.

SUBVENTION AU PETIT THEATRE AU TITRE DE L'ANNEE 2009

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire une avance complémentaire d'un montant de 15 000 € au Petit Théâtre au titre de l'exercice 2009 pour lui permettre l'acquisition en urgence d'un minibus au prix de 17 000 € en remplacement de celui mis en service en 1997.